



DRUMMONDville

VOLUME 20, NUMÉRO 6
OCTOBRE 2008



**Lire : un plaisir gratuit pour
les jeunes de 11 ans et moins**

page 10



À LIRE DANS CE NUMÉRO

Visiter le site internet de la Ville : une habitude à prendre! 3

L'herbicyclage : une pratique qui gagne en popularité 4

Taxibus : des améliorations apportées au service 4

Travaux majeurs dans le secteur Brock et des Forges 5

Programme de soutien aux athlètes 11

Jouez dehors cet automne grâce à Réseaux plein air Drummond 11

Centre culturel 12

**Une nouvelle
identification visuelle
pour la Ville**

page 3

**De nouvelles
dispositions en
vigueur concernant
les systèmes
d'alarme**

page 9



Prochaines séances du conseil municipal

6 et 20 octobre
3 et 17 novembre

Heure :
19 h 30

Endroit :
Salle du conseil
413, rue Lindsay

Prochaine parution du bulletin

Novembre 2008

DRUMMONDVILLE

Bulletin d'information publié par la
Ville de Drummondville et distribué
dans tous les foyers

Rédaction :
Service des communications

Collaboration :
Services municipaux
Communication Jean Dufresne

Conception graphique et montage :
Communication Jean Dufresne

Impression :
Imprimerie Dubois

Tirage :
33 250 copies

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec

Ville de Drummondville
415, rue Lindsay J2B 1G8
www.ville.drummondville.qc.ca

Bulletin imprimé sur papier recyclé

Enlèvement des ordures ménagères et des matières recyclables à toutes les deux semaines

Au mois d'avril dernier, la Ville de Drummondville a distribué aux citoyens, à même le publisac, un bulletin spécial dans lequel figurait le calendrier 2008-2009 de l'enlèvement des ordures ménagères et des matières recyclables. La Ville désire maintenant rappeler que c'est à compter du mois d'octobre que l'enlèvement sera effectué à toutes les deux semaines, toujours selon le calendrier correspondant à chacun des 12 secteurs.

Règles d'utilisation des conteneurs

- Seuls les bacs autorisés et distribués par la Ville peuvent être utilisés;
- Les bacs ont un numéro de série et sont enregistrés à l'adresse de livraison. Ils ne peuvent être déménagés;
- Les bacs autorisés doivent être placés aux endroits prévus, au plus tôt à 18 h le jour précédant celui prévu pour la collecte, et replacés dans l'espace qui leur est réservé, le plus tôt possible après 18 h le jour de la collecte;
- Les bacs doivent être placés à une distance d'au moins 20 centimètres (environ 8 pouces) l'un de l'autre;
- Il est interdit de laisser ou de déposer quelque déchet que ce soit en dehors des bacs à ordures ou à récupération.

Pour toute information concernant l'utilisation des conteneurs, l'enlèvement des déchets et la collecte sélective, de même que pour toute question concernant le bris, le remplacement ou l'ajout d'un conteneur, il suffit de s'adresser au Service des travaux publics, au 819 478-6572.

Feux à ciel ouvert

La Ville de Drummondville rappelle à la population que seuls les résidents des secteurs ruraux peuvent faire des feux à ciel ouvert, en ayant préalablement communiqué avec les préventionnistes du Service de sécurité incendie, au 819 477-8622, pour obtenir un permis de brûlage.

Feuilles mortes

Les citoyens demeurant dans la zone urbaine de la ville doivent prendre note qu'il est interdit de faire brûler des feuilles mortes dans les foyers extérieurs. Seuls le bois et les branchilles sont permis.

Les résidents de Drummondville ont deux façons pour se départir des feuilles mortes amassées sur leur terrain : en allant les porter à l'Écocentre (5620, rue Saint-Roch Sud, 819 477-1312) ou en se prévalant des collectes prévues selon le calendrier suivant :

Semaines du 19 octobre et du 2 novembre
Secteur de Saint-Nicéphore
Secteur de Saint-Charles
Secteur de Saint-Joachim
Secteur A de Drummondville

Semaines du 26 octobre et du 9 novembre
Secteur B de Drummondville

Collecte de résidus verts

Les autorités municipales désirent informer les résidents du secteur de Saint-Charles que la dernière collecte de résidus verts sera effectuée dans la semaine du 26 octobre.

Des losanges qui méritent respect!



Les automobilistes sont invités à respecter le marquage au sol formé de losanges qu'ils peuvent apercevoir à certains endroits sur les voies publiques de la ville. Celui-ci est utilisé pour rappeler la présence d'une entrée charretière près d'une intersection. En immobilisant leur véhicule au feu rouge à l'extérieur de la zone marquée, les conducteurs libèrent ainsi l'entrée de la propriété et favorisent une meilleure fluidité de la circulation. Sur cette photo, l'automobiliste s'est conformé à la signalisation pour garder l'accès libre au stationnement situé près de l'intersection de la rue Saint-Pierre et du boulevard Saint-Joseph.

Une nouvelle signature pour la Ville



DRUMMONDville

Reconnue pour son dynamisme et sa croissance soutenue depuis plusieurs années, la Ville de Drummondville a adopté récemment une nouvelle identification visuelle qui reflète davantage ces caractéristiques qui en font un des points de mire au Québec.

C'est M^{me} Francine Ruest Jutras, mairesse de Drummondville, qui a procédé au dévoilement de la nouvelle signature de la Ville le 15 septembre dernier.

« La firme de graphisme retenue pour l'élaboration de ce projet a su donner du mouvement à la nouvelle signature de Drummondville et évoquer ainsi la croissance du milieu drummondvillois et son élan vers l'avenir. La courbe blanche traversant le nom Drummondville symbolise le lien unissant les deux rives de la Saint-François et, par le fait même, les citoyens de Drummondville qui habitent de part et d'autre de la rivière. Elle crée un effet de dynamisme qui souligne la prospérité économique toujours grandissante de la ville. Le papillon stylisé illustre l'essor qui caractérise la ville depuis plusieurs années dans toutes les sphères d'activités. Il met aussi en lumière la qualité de l'environnement ainsi que la vitalité culturelle dont jouit Drummondville au plan international. L'impact de la typographie se veut

le reflet d'une ville forte et invitante » a précisé la mairesse.

Dans l'élaboration de la signature, le bleu et le vert ont été privilégiés. Le bleu représente la couleur adoptée par la Ville depuis nombre d'années. Il évoque le ciel, l'eau, l'espace, la liberté et la jeunesse. Le bleu fait aussi référence à la rivière qui traverse la ville et il rejoint aussi le papillon dans sa symbolique d'espoir et de liberté. C'est une couleur qui inspire la paix, la richesse, la confiance et la sécurité.

Par ailleurs, le vert, symbole de santé et de nature, est de nos jours associé à l'environnement. Il évoque la démarche de la Ville qui est engagée dans la voie du développement durable et de la protection de l'environnement. Parmi les nouveaux aspects de la symbolique contemporaine du papillon, on retrouve la dimension « nature ». Le papillon est devenu le marqueur de la nature et de sa protection.

« À la suite des regroupements municipaux qu'a connus Drummondville au fil des ans et de la croissance démographique importante que vit notre ville depuis quelques années, il était de mise de doter Drummondville d'une nouvelle image moderne qui traduise bien son évolution. Nous souhaitons que nos citoyens se l'approprient et que cette nouvelle identification puisse cimenter leur sentiment d'appartenance à notre milieu » a conclu M^{me} Ruest Jutras.

La nouvelle signature, qui coiffe déjà la page frontispice de ce bulletin, sera mise en évidence sur la papeterie officielle et sur les outils d'information et de promotion de la Ville. Elle est aussi bien visible à deux endroits sur la glace du centre Marcel-Dionne. Précisons qu'elle remplace le « D » stylisé qui était le logo officiel de Drummondville depuis une trentaine d'années.

Pour être à l'affût des plus récentes informations

Visitez le site internet de la Ville de Drummondville



Lorsque la Ville de Drummondville fait l'envoi d'un communiqué aux médias pour diffusion, elle le place également dans la section *Communiqués* sur la page d'accueil de son site internet. Vous êtes donc invité à consulter celui-ci régulièrement pour prendre connaissance des plus récentes informations que la Ville désire vous transmettre.

Vous pouvez accéder au site internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.drummondville.qc.ca

En plus des communiqués, vous trouverez bon nombre d'informations sur les différents services municipaux et paramunicipaux. Vous aurez également accès à un répertoire de liens vers différentes ressources.

Plus de 90 % des résidents du Domaine du Sapin vert participent au projet pilote d'herbicyclage

Depuis le début de l'été, le projet pilote d'herbicyclage amorcé par la Ville de Drummondville connaît un franc succès dans le secteur de Saint-Nicéphore.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- sensibiliser les citoyens à ne plus ramasser le gazon coupé afin de diminuer les quantités de matières résiduelles à enfouir;
- colliger des statistiques fiables afin d'orienter la Ville dans la gestion future de ses matières putrescibles;
- favoriser l'adoption de gestes concrets pour réduire à la source les résidus pour ainsi miser sur une meilleure qualité de l'environnement.

Résultats préliminaires

Depuis le début de l'expérience, la patrouille « terrain » (Société d'horticulture) a compilé des données afin d'évaluer l'évolution du projet. Le tableau ci-dessous nous démontre que la collaboration des citoyens a augmenté avec le temps.

Inspection	Nombre de ménages adhérant à l'herbicyclage	En pourcentage
1 ^{re} inspection	197 ménages sur 305	65 %
2 ^e inspection	258 ménages sur 305	85 %
3 ^e inspection	282 ménages sur 305	92 %

Les bénévoles remettent des cartes félicitant ceux qui adhèrent au projet pilote. Beaucoup d'affiches prônant l'herbicyclage sont disposées sur les terrains des participants. Ainsi exposées à la vue de tous dans le Domaine du Sapin vert, ces affiches incitent les gens du quartier à emboîter le pas. « Je ne connaissais pas vraiment l'herbicyclage, mais avec ce projet et tous mes voisins qui ont une affiche sur leur terrain, je me suis dit que c'était un geste facile à poser et bon pour l'environnement » a déclaré un citoyen.

La Ville de Drummondville fait des efforts pour favoriser la récupération et la valorisation de plus de 65 % des matières résiduelles générées annuellement sur son territoire. En effet, les résidus putrescibles représentent plus du tiers des résidus produits par la population.

Les résidents de la Ville de Drummondville, même ceux qui demeurent en dehors du secteur du projet pilote, sont donc invités à s'adonner à l'herbicyclage. **Pour l'amour de votre quartier, pratiquez l'herbicyclage!**



Taxibus : mise en oeuvre d'un projet pilote et ajout de nouveaux points d'embarquement permanents

La Ville de Drummondville désire aviser la population que, depuis la fin du mois d'août, de nouveaux points d'embarquement pour le service Taxibus ont été ajoutés dans une partie du secteur Saint-Pierre, et ce, sur la base d'un projet pilote.

Ainsi, cinq points d'embarquement additionnels ont été mis en place. Ceux-ci sont situés aux endroits suivants : aux intersections des rues Saint-Pierre et Saint-Onge; des rues Saint-Pierre et Cusson; des rues Saint-Pierre et Pinard et de la rue Saint-Pierre et du boulevard Lemire. À partir de ces points d'embarquement, les usagers peuvent se rendre au point de débarquement du Cégep (sur la rue Saint-Georges) et correspondre avec les autobus des parcours 2 et 4 qui font le lien avec les trois autres autobus du Service de transport en commun.

Ces nouveaux points d'embarquement sont à l'essai jusqu'au 12 janvier 2009. Ils feront l'objet d'une évaluation et ils pourraient devenir permanents si l'achalandage le justifie.

Nouveaux arrêts aux magasins Loblaws et Wal-Mart

Par ailleurs, les usagers prendront note que deux autres points d'embarquement permanents viennent se greffer au service, soit ceux du Loblaws et du Wal-Mart qui, au même titre que celui des Promenades Drummondville, serviront de destination aux usagers du secteur Grantham, au nord de l'autoroute 20.

La Ville de Drummondville estime que ces ajouts devraient répondre aux attentes des usagers et inciter d'autres citoyens à utiliser le transport en commun.

Secteur Brock et des Forges

Des investissements d'environ 3 M\$ pour la réfection des infrastructures

La Ville de Drummondville a entrepris à la mi-août d'importants travaux visant la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout du secteur des rues Brock et des Forges.

L'installation de nouvelles conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc est prévue. Deux chambres de régulateur de débit seront également construites de même que de nouveaux trottoirs. Enfin, on procédera à d'autres travaux connexes liés à ce genre de projet.

Dans un premier temps, les travaux ont été réalisés sur la rue des Forges, entre les rues Lindsay et Heriot. Des travaux d'excavation hors du commun ont été nécessaires, principalement à l'intersection des rues des Forges et Heriot, alors qu'on a dû creuser à une profondeur de plus de 7 mètres pour changer les conduites souterraines.

Par ailleurs, d'autres travaux qui se déroulent également sur la rue Brock, couvriront une distance beaucoup plus grande, soit entre les rues Marchand et Saint-Jean. Pour cette partie des travaux, le tout devrait être terminé vers la fin d'octobre.

Une somme de quelque 3 M\$ est consacrée à ce projet. Une partie de cette somme provient de la remise de taxe sur l'essence du gouvernement provincial.

D'ici la fin des travaux, les citoyens, particulièrement ceux qui habitent dans le secteur, sont invités à faire preuve de patience et de prudence.

Rappelons que des mesures temporaires concernant la circulation et le transport en



commun ont été adoptées afin de réduire le plus possible l'impact du chantier.

Ces travaux majeurs permettront d'assurer la qualité et l'efficacité des services d'aqueduc et d'égout pour les années à venir.



Ville de
Drummondville



Remplissez le questionnaire du DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER et :

- **Recevez automatiquement des recommandations personnalisées afin de réduire votre consommation énergétique et RÉDUIRE VOTRE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ;**
- **Participez à la réalisation d'un PAVILLON DE LA DANSE AU PARC WOODYATT. Pour chaque questionnaire rempli, Hydro-Québec versera 30 \$ à la Ville + 5 \$ s'il est émis en ligne;**
- **Courez la CHANCE DE GAGNER l'une des 100 boîtes-cadeaux de produits économiseurs d'énergie et une Malibu hybride de Chevrolet. Triplez vos chances de gagner des prix en remplissant le questionnaire en ligne!**



www.courantcollectif.com



Le mot de la Sûreté du Québec

La vitesse peut vous coûter cher!

Dans le bulletin municipal paru au début de juillet, la chronique traitait des modifications au Code de la sécurité routière et des changements à apporter aux habitudes de conduite. Comme complément, nous présentons ce mois-ci des tableaux relatifs aux amendes, aux frais et aux points d'inaptitude.

La vitesse est l'une des plus grandes causes de collisions au Québec. Pour la sécurité de tous, chaque type de voie de circulation a sa limite de vitesse. Vous trouverez ci-contre un tableau des amendes et des points d'inaptitude en fonction du nombre de kilomètres excédant la limite autorisée.

Par exemple, si vous roulez à 89 km/h dans une zone de 50 km/h, vous excédez la limite de 39 km/h. Vous devrez donc payer une amende de 155 \$ plus les frais de 64 \$ (les frais sont établis en fonction des amendes), pour un total de 219 \$. De plus, 3 points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier. Pour votre sécurité et celle des autres, ainsi que pour votre portefeuille, respectez les limites de vitesse!

Sur un constat d'infraction, il y a bien évidemment une somme à payer. Cette somme représente l'amende et les frais. Les frais sont les mêmes partout au Québec. Toutefois, ils diffèrent si la personne est âgée de moins de 18 ans.

Pour vous assurer de l'exactitude de la somme à payer, vous n'avez qu'à additionner l'amende et les frais reliés (voir tableau de droite).

*Sergent Normand Champoux,
poste de la MRC de Drummond*

Excès de vitesse, amendes et points d'inaptitude

Nombre de km/h excédentaires	Amende (\$)	Points d'inaptitude
5 à 9	25	0
10	35	0
11 à 14	35	1
15 à 19	45	1
20	55	1
21 à 24	75	2
25 à 29	90	2
30	105	2
31 à 34	135	3
35 à 39	155	3
40 à 44	175	3
45	195	3
46 à 49	240	5
50 à 54	265	5
55 à 59	290	5
60	315	5
61 à 64	375	7
65 à 69	405	7
70 à 74	435	7
75 à 79	465	7
80	495	7
81 à 84	495	9
85 à 89	525	9

Amendes et frais

Personnes âgées de 18 ans et plus

Amende	Frais
0 \$ à 10 \$	5 \$
11 \$ à 49 \$	12 \$
50 \$ à 99 \$	25 \$
100 \$ à 149 \$	44 \$
150 \$ à 299 \$	64 \$
300 \$ à 599 \$	128 \$
600 \$ à 999 \$	255 \$
1000 \$ et +	25 % de l'amende

Personnes âgées de moins de 18 ans

Amende	Frais
0 \$ à 10 \$	5 \$
11 \$ à 49 \$	12 \$
50 \$ à 100 \$	18 \$



Des informations de votre Service de sécurité incendie



Du 5 au 11 octobre Semaine de la prévention des incendies

En 2008, la Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 5 au 11 octobre. Toujours sous le thème *Le feu brûle des vies*, nous connaissons le sujet de la campagne 2008 lors du lancement le jeudi 2 octobre. Pendant tout le mois, des affiches abordant ce thème seront installées le long des rues de la Ville.

Journée Portes ouvertes

Samedi 11 octobre,
de 12 h 30 à 16 h 30
Caserne n° 1
310, rue Cockburn

Visite des camions et des locaux,
ateliers interactifs, kiosques, etc.

Bienvenue à tous!



Collecte de sang du Service de sécurité incendie de Drummondville : 455 fois merci!

Le Service de sécurité incendie désire remercier la population et tous les bénévoles qui ont répondu à l'appel et pris de leur temps pour partager ce qu'ils ont de plus précieux : le sang. Grâce à votre générosité, l'objectif de 400 donneurs a été dépassé avec 455 donneurs. Sur la photo, M. Georges Gagnon, directeur du Service de sécurité incendie, M^{me} Marie France Bergeron, lieutenant à l'éducation du public, M. Andrew Barr, chef de division, M^{me} Jeannine Collins, responsable des bénévoles, Sparky, M. Yves Beurivage, chef de division, une infirmière d'Héma-Québec et M. François Grondin, qui donnait de son sang pour la 21^e fois.

Bénévolat en loisir et en sport

Des Drummondvillois récipiendaires du Prix Dollard-Morin



Lors de la cérémonie hommage du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin tenue le 19 juin dernier à Sainte-Clotilde-de-Horton, plusieurs bénévoles de Drummondville ont été honorés. Sur la photo, on reconnaît, à l'avant, M. Pierre-Yvan Aubé, conseiller municipal de Drummondville, M^{me} Johanne Gauthier, du 16^e groupe scout Saint-Jean-Baptiste de Drummondville et des Scouts du district Centre-du-Québec, et M. Emmanuel Therrien, représentant l'Ultramarathon Michel-Gouin. À l'arrière, M. Jean-Raymond Lafond, de l'Association de tennis de Drummondville, M^{me} Alice Gagné, de l'organisme Roul'Entrain de Drummondville et de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec (ARLPHCQ), ainsi que M^{me} Céline Côté et M. Viateur Côté (couple), responsables de la pétanque au Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste. Félicitations aux personnes honorées pour leur engagement bénévole.

Mes premiers jeux : Drummondville donne le ton



C'est le 11 juillet dernier qu'a eu lieu la 8^e présentation de Mes premiers jeux, à l'intention de participants provenant de huit centres communautaires. Au total, 25 disciplines étaient offertes sur divers plateaux et plusieurs conseillers municipaux se sont rendus sur place pour voir comment se font la préparation et l'animation de cette journée spéciale qui permet aux jeunes de Drummondville de toucher à de nombreux sports. Selon le coordonnateur au développement pour Sports-Québec, M. Pierre Bégin, l'événement Mes premiers jeux de Drummondville est celui qui compte le plus d'années d'existence et il est souvent cité en exemple au Québec. La photo nous montre l'équipe des Rouges, soit celle du centre Claude-Nault.

SERVICE
Aquatique

B
a
i
n
s

L
i
b
r
e
s

Horaire 2008-2009

en vigueur jusqu'au 19 juin 2009

Piscine du Centre culturel (175 Ringuet, entrée arrière, porte n° 6)

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
6 h à 8 h		Longueurs du matin		Longueurs du matin		Longueurs du matin	
11 h à 13 h		Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	
13 h à 15 h	Tous						Tous
17 h 30 à 18 h 30			Longueurs		Longueurs		
18 h 30 à 19 h 30					Tous		
20 h 30 à 21 h 45		Longueurs	Adulte	Longueurs	Adulte		

Piscine Youville de l'Hôpital Sainte-Croix (570 Heriot, entrée Pavillon Youville)

	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h 30 à 11 h 30				Bébé-Famille			
13 h à 14 h 30		Aînés				Aînés	
14 h 30 à 16 h	Bébé-Famille						Bébé-Famille
16 h 30 à 17 h 30			Tous		Tous		
18 h 30 à 19 h 30				Tous			
20 h à 21 h 30						Tous	

Nouveautés : Deux périodes de BAINS LIBRES POUR TOUS ont été ajoutées en début de soirée sur semaine.

Coût d'admission avec carte accès-loisirs : 2 \$ enfant – 2,50 \$ adulte – 2 \$ aînés

Quelques règles d'hygiène : Le bonnet de bain est obligatoire. Il faut prendre une douche savonneuse juste avant d'aller dans l'eau.

En vigueur dès le 1^{er} octobre

De nouvelles dispositions concernant les systèmes d'alarme

En vertu de son règlement 3804, la Ville de Drummondville met en application de nouvelles dispositions concernant les systèmes d'alarme.

Les autorités municipales estiment qu'il était important de modifier la réglementation touchant les systèmes d'alarme de façon à enrayer un phénomène toujours très répandu, soit celui du déclenchement inutile desdits systèmes.

« Depuis quelques années, une moyenne de quelque 3000 alertes sont enregistrées, soit environ 2000 alertes (intrusion) traitées par la Sûreté du Québec et 1000 alertes (incendie) par le Service de sécurité incendie. De ce nombre, seulement quatorze étaient fondées et aucun suspect ne fut intercepté sur place. Environ 125 étaient relatives à des incendies. Elles sont donc majoritairement déclenchées inutilement, sans aucune justification, soit par négligence et ou par un mauvais fonctionnement du système d'alarme. Ces alertes sont classées sous la rubrique *fausses alarmes* » a déclaré M^{me} Francine Ruest Jutras, mairesse de Drummondville.

Et de poursuivre M^{me} Ruest Jutras: « Un nombre aussi élevé de fausses alarmes représente autant de risques inutiles courus par les pompiers et les policiers qui doivent se rendre rapidement sur les lieux de l'alarme, risques partagés par d'autres automobilistes et piétons également. De plus, tout le temps consacré à répondre à ces fausses alarmes pourrait être utilisé à mieux servir la population en lui assurant une véritable protection à d'autres niveaux ».

Au cours des dernières années, nous avons assisté à une croissance de l'utilisation de systèmes d'alarme par des citoyens qui désirent maximiser la protection de leur famille et de leurs biens. L'augmentation a également été observée dans les commerces, les industries et les institutions.

« Que les gens veuillent se protéger est fort louable et c'est une responsabilité qui, de prime abord, leur revient. Toutefois, ils doivent également assumer la responsabilité de maintenir en bon état de fonctionnement leurs systèmes d'alarme et éviter qu'ils ne se déclenchent inutilement et qu'ils mobilisent sans raison de nombreux policiers et pompiers qui pourraient leur servir une protection accrue à d'autres niveaux. Il y va donc de l'intérêt de tous de prendre connaissance de la réglementation qui sera dorénavant appliquée » de préciser M^{me} la mairesse.

Amendes

Souignons que quiconque contrevient à l'une ou l'autre des nouvelles dispositions prévues

au règlement est passible d'une amende variant entre 30 \$ pour la première infraction et jusqu'à 1000 \$ à la suite de multiples interventions dans le cas d'une personne physique, alors que dans le cas d'une personne morale (entreprise, institution, organisme), l'amende peut varier entre 100 \$ et 2000 \$. Ces peines seront imposées à l'occupant du lieu protégé pour chaque appel inutile, et ce, dès la première infraction.

Fausses alarmes et autres dispositions

Rappelons que toute fausse alarme constitue une infraction imputable à l'utilisateur, quelle qu'en soit la durée. **Chaque fausse alarme entraînera désormais une contravention.**

Les nouvelles dispositions constitutives d'une infraction sont résumées ci-après.

Durée excessive

Lorsqu'un système d'alarme est muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, ce système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre le signal sonore durant plus de 20 minutes consécutives. Toute émission supplémentaire de signal sonore constitue une infraction de durée excessive imputable à l'utilisateur.

Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur ou l'un de ses représentants doit se rendre sur les lieux et s'y trouver dans les 20 minutes suivant le déclenchement de l'alarme aux fins de donner accès aux lieux protégés pour en permettre l'inspection et la vérification intérieure, pour interrompre l'alarme ou rétablir le système s'il y a lieu. À défaut de respecter cet article, l'utilisateur se verra remettre une contravention.

Autorité de faire cesser une alarme de plus de 20 minutes

En l'absence de l'utilisateur d'un système d'alarme, une personne chargée de l'application du règlement peut prendre, aux frais de l'utilisateur d'un système d'alarme, y compris un système d'alarme d'un véhicule routier ou autre lieu protégé, les dispositions nécessaires pour faire cesser l'alerte sonore ou lumineuse dont l'émission dure depuis plus de 20 minutes consécutives suivant le déclenchement de l'alarme.

Appel téléphonique automatique

L'utilisateur sera tenu responsable d'une infraction s'il utilise ou permet d'utiliser un système d'alarme ou tout système d'appel automatique de manière à provoquer un appel automatique au Service de police, au Service de sécurité incendie ou au Centre d'appel d'urgence 9-1-1.

Requête de réparation

D'autre part, lorsque les pompiers se rendent sur les lieux à la suite d'une alarme et qu'ils consta-

tent qu'il s'agit d'une défectuosité du système d'alarme ou que le système s'est déclenché pour une raison qui semble inconnue sur le moment, ils peuvent remettre à l'utilisateur une requête en réparation du système d'alarme.

L'utilisateur est alors tenu de faire réparer le système d'alarme dans le délai inscrit sur la requête par un technicien ayant une licence appropriée et valide de la Régie du bâtiment du Québec. En outre, il doit être en mesure de démontrer que la réparation a été effectuée. S'il ne se conforme pas à cette exigence, il sera passible d'une amende.

Avis

Si le préventionniste du Service de sécurité incendie chargé d'étudier les circonstances de l'alarme conclut qu'il s'agit d'une première fausse alarme incendie mais qu'elle n'est pas reliée à une défectuosité du système d'alarme, il peut émettre un avis au lieu d'un constat.

Information

Différents moyens seront mis de l'avant pour informer les gens de la mise en application de ces nouvelles dispositions et des amendes qui en découlent.

À cet effet, une conférence de presse a déjà eu lieu et une campagne de publicité est prévue. Un dépliant d'information sera également disponible et il pourra être consulté sur le site internet de la Ville. L'information pertinente fera aussi partie d'un envoi destiné à des utilisateurs de systèmes d'alarme chez qui les policiers ont eu à se rendre pour de fausses alarmes au cours des 12 derniers mois. De cette façon, plusieurs utilisateurs seront directement sensibilisés. D'autres dépliants accompagneront les contraventions qui seront émises ainsi que les factures qui en découleront.

La Ville de Drummondville invite les citoyens à prendre connaissance de cette réglementation, à s'assurer de la qualité de leurs systèmes d'alarme et de leur bon état de fonctionnement tout en les rendant conformes à la réglementation, s'ils ne le sont pas déjà, de manière à éviter les amendes et les frais qui pourraient en découler. Ainsi, tous contribueront à diminuer les nombre de fausses alarmes, accordant par le fait même plus de temps aux pompiers et aux policiers pour veiller à la sécurité des citoyens là où ça compte.

Lire un jour, lire toujours

Abonnement gratuit pour les jeunes de 11 ans et moins à la bibliothèque Côte-Saint-Germain

« Les jeunes de 11 ans et moins pourront dorénavant s'adonner tout à fait gratuitement à la lecture ainsi qu'à la découverte des multiples richesses que renferme la bibliothèque municipale Côte-Saint-Germain de Drummondville grâce au projet pilote *Lire un jour, lire toujours*, une initiative que la Ville de Drummondville est fière de mettre de l'avant à l'intention des jeunes ».

C'est ce qu'a déclaré M^{me} Francine Ruest Jutras, mairesse de Drummondville, lors du lancement du projet le 10 septembre dernier, en présence de M. Yves Grondin, président du comité arts et culture de la Ville de Drummondville, et du personnel de la bibliothèque.

« La bibliothèque fournit un service essentiel au développement de l'ensemble des citoyens de notre municipalité puisqu'elle offre un accès à l'information, à la culture et à l'éducation permanente. Le projet que nous lançons rejoint certains des objectifs de la politique familiale récemment adoptée par la Ville de Drummondville, notamment en favorisant l'accès aux services offerts aux citoyens. De plus, le projet pilote vise à développer des collaborations entre la bibliothèque municipale et les organismes liés à l'éducation des enfants dans le but d'enrichir leur sentiment d'appartenance à la municipalité, par le biais d'une gamme d'activités. Par ce projet, nous désirons également faire connaître nos services, notre collection et nos activités aux jeunes enfants ainsi qu'aux parents de chez nous afin qu'ils fréquentent en plus grand nombre leur bibliothèque » a précisé M^{me} Ruest Jutras.

Le projet, qui s'échelonne de septembre 2008 à juin 2009, s'adresse spécifiquement aux enfants de 11 ans et moins résidents de Drummondville, soit les jeunes du primaire, les enfants d'âge préscolaire et les familles inscrites au programme *Une naissance, un livre*. Ces jeunes représentent environ 12 % de notre population.

Afin de pouvoir s'abonner gratuitement à la bibliothèque, l'enfant doit d'abord obtenir une carte accès-loisirs au coût de 2 \$ (valide pour une durée de trois ans). Il doit donc se présenter à la bibliothèque accompagné d'un de ses parents qui devra fournir une preuve de résidence ou la carte d'assurance maladie de l'enfant.

Le taux d'abonnement chez les enfants de 11 ans et moins à la bibliothèque municipale de Drummondville est de 5 % (438 cartes émises en 2007).

Le conseil municipal considère que l'éveil à la lecture et à l'écriture dès le plus jeune âge constitue un outil important dans la lutte au décrochage scolaire qui représente un problème important chez nous comme dans l'ensemble du Québec. Dans notre région, le taux de décrochage est d'ailleurs de 37,5 % chez les garçons et de 20 % chez les filles.

« En effet, l'éveil à la lecture et à l'écriture permet aux jeunes enfants de s'initier aux livres et de dessiner, et ce, même avant l'entrée à l'école. Quand ils fréquentent la bibliothèque municipale avant l'âge scolaire, les enfants qui sont familiers avec les livres et qui connaissent déjà plusieurs mots s'intègrent mieux au milieu scolaire. Ils améliorent alors leurs chances d'apprendre à lire, à écrire et à compter. Nous croyons que ce projet incitera davantage de parents à inscrire leurs enfants et qu'il servira à créer un pont entre le loisir (bibliothèque municipale) et l'éducation (bibliothèques scolaires). Cet été, le club de lecture a rejoint quelque 125 jeunes de 3 à 16 ans. Dans l'évaluation qu'ils en ont fait, les parents ont fait savoir au personnel de la bibliothèque que cette initiative devait être encouragée, car le club a stimulé leurs enfants à lire. Nous espérons donc qu'ils seront davantage nombreux à s'inscrire au club à l'avenir et à profiter de ses retombées positives » a souligné la mairesse.

La chef de division de la bibliothèque Côte-Saint-Germain de Drummondville et la responsable des bibliothèques scolaires de la Commission scolaire des Chênes misent sur la concertation pour mener auprès des enfants des actions susceptibles d'en faire de bons lecteurs, de faciliter leur réussite scolaire et professionnelle et de favoriser leur épanouissement personnel.

« Nous visons la complémentarité avec le milieu scolaire et nous invitons tous les jeunes à profiter de ce projet afin de découvrir le monde merveilleux de la connaissance et de cultiver le goût de la lecture » a conclu M^{me} Ruest Jutras.

Bibliothèque Côte-Saint-Germain

EXPOSITION

Octobre

photographies réalisées
par Philippe Kubisiak
Les Grands du sport

ACTIVITÉS



Heure du conte

Mercredi 29 octobre,
à 9 h 30 et 13 h 30
(pour les 3 à 5 ans)

Pour les groupes,
réservez au 819 474-8882.

Vente annuelle

Dimanche 26 octobre, au sous-sol de
l'église Sainte-Thérèse, de 10 h à 16 h.
Vous pourrez vous procurer à prix
réduits livres, revues, affiches et
autres documents.

Patinage libre dans les arénas

La population de Drummondville est invitée à se prévaloir des heures de patinage libre qui sont mises à sa disposition, aux endroits et heures suivants :

À la glace olympique de l'Olympia Yvan-Cournoyer

Les samedis,
de 18 h 50 à 20 h 20
Les dimanches,
de 13 h 45 à 15 h 15

Au centre Marcel-Dionne

Du lundi au jeudi,
de 10 h à 11 h 30
Lors de congés scolaires
les vendredis,
de 13 h 15 à 14 h 25

Vingt ans déjà pour le Programme de soutien aux athlètes

Le Programme de soutien aux athlètes d'élite de Drummondville poursuit sa route depuis maintenant 20 ans. La remise des bourses de l'année 2008 a été effectuée le 20 août dernier à l'hôtel de ville par la mairesse, M^{me} Francine Ruest Jutras, et le conseiller responsable du comité des sports et du plein air, M. Jean Shoener.

Cette année, une somme de 10 000 \$ a été consacrée au Programme. Sur ces photos, les élus accompagnent les boursiers présents ou leurs représentants. Les 25 athlètes choisis cette année sont Laurie Blanchette (nage synchronisée), Katryn Desrosiers (gymnastique artistique), Audrey-Ann Guindon (natation), Lydia Jean-Louis (gymnastique artistique), Noémie Lessard (nage synchronisée), Élyse Blanchard-Gendron (tumbling), Alexane Couture (BMX), Davier Couture (BMX), Jean-Christophe Jutras (badminton), Catherine Tétreault (badminton), Raphaël Denysiewicz-Sloweq (patinage artistique), Érika Jutras (badminton), Dania Lamarche (patinage artistique), Noémie Sylvain-Lahaie (nage synchronisée), Valérie Bergeron (absente, patinage artistique), Philippe Cyrenne-Blanchard (cyclisme), Vincent-Olivier Han (patinage artistique), Lili-Pier Jones-Joyal (nage synchronisée), Myriam Michaud (natation), Marie-Pier Duchesne (patinage artistique), Gabriella Han (gymnastique artistique), Isabelle Carrier (patinage de vitesse), Emmanuelle Harvey (gymnastique artistique), Vincent Lavoie (tumbling) et Maxime Tétreault (badminton).



Réseaux plein air Drummond lance l'invitation à jouer dehors cet automne

L'organisme Réseaux plein air Drummond invite la population à profiter de la saison automnale pour sortir et bouger. Que ce soit pour sillonner les sentiers cyclables du Circuit des traditions ou pour profiter des installations de plein air de la Forêt Drummond du secteur de Saint-Joachim, l'automne est sans doute une saison idéale pour aller jouer dehors.

Le Circuit des traditions

Ce réseau de voies cyclables de plus de 180 kilomètres traverse la MRC de Drummond du nord au sud et d'est à l'ouest. Selon Vélo Québec, le secteur de La Plaine dans la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham est l'un des 10 plus beaux tronçons de la Route verte au Québec. Profitez-en et sillonnez cette magnifique forêt longeant la rivière Saint-François. L'accueil cycliste de La Plaine offre un stationnement et le personnel du chalet est sur place les fins de semaine d'automne pour vous informer.

Le Circuit des traditions permet de découvrir la MRC en visitant les 14 municipalités traversées par ce beau réseau de voies cyclables.

Pour les amateurs de marche, les sentiers pédestres de La Plaine offrent aux visiteurs l'occasion de parcourir les sept kilomètres aménagés et balisés situés derrière le chalet. Sous la responsabilité de l'organisme Proformen, ces

sentiers font l'objet d'un projet artistique tout à fait original. Vous pouvez en effet louer les baladeurs mis à votre disposition par l'école Jean-Rimbeault et écouter les poèmes écrits et lus par les étudiants qui ont élaboré ce projet.

Le plein air dans le secteur de Saint-Joachim

Le secteur de Saint-Joachim est un lieu privilégié pour la pratique d'activités de plein air. En vous y rendant par le boulevard Foucault, vous longez la très belle rivière Saint-François jusqu'à l'accueil d'Arbre en arbre Drummondville situé au cœur du village. Tant pour parcourir les pistes cyclables que pour marcher dans les sentiers de la Forêt Drummond, vous pouvez bénéficier des informations et des services nécessaires à votre sortie de plein air. Des vélos sont également disponibles en location.

L'activité d'Arbre en arbre Drummondville est sûrement le clou de votre sortie d'automne à Saint-Joachim. Les magnifiques couleurs et la température propice à cette activité promettent de rendre votre sortie agréable.

Ce parc d'hébertisme aérien installé aux abords de la rivière Saint-François comprend



plus de 83 ateliers suspendus en hauteur dans un milieu forestier exceptionnel. Il offre une vue spectaculaire sur les rapides Spicer. Essayez les tyroliennes, les ponts de singe ou le saut de Tarzan et vous retrouverez votre cœur d'enfant.

D'Arbre en arbre Drummondville est ouvert les samedis et les dimanches d'octobre. En semaine, seuls les groupes de 15 personnes et plus sont acceptés. À noter qu'une activité spéciale est organisée le 31 octobre prochain. Il s'agit d'une sortie de nuit dans les arbres intitulée *La nuit des loups-garous*. Réservez votre place au 819 397-4544.

Le site de Saint-Joachim offre aussi des jeux d'enfant ainsi que des terrains de volleyball, de basketball et de balle-molle.

Bon automne!

Visitez-nous au
www.reseauxpleinair.com

PROCHAINS SPECTACLES

OCTOBRE

- 3 Kaïn
- 4 Judi Richards avec Toulouse et Yvon Deschamps
- 5 Anthony Kavanagh
- 7 Orchestre Symphonique de Drummondville, à 19 h 30
- 8 Fred Pellerin
- 9 Fred Pellerin
- 11 Le Gala des Générations 2008 de la Chorale Au fil des ans
- 12 Les Grands Explorateurs : Géorgie du sud et Patagonie, à 19 h
- 15 Broue
- 16 Broue
- 17 Michèle Richard
- 18 Robert Charlebois et le Mur du son Orchestra
- 22 The Lost Fingers
- 24 L'Ensemble Romulo Larrea
- 25 Luce Dufault
- 28 Un simple soldat
- 29 Les Violons du Roy, à 19 h 30

NOVEMBRE

- 4 Margie Gillis, à 19 h 30 (danse)
- 5 K (chanson)
- 7 Ténor recherché
- 8 Garou
- 9 Les Grands Explorateurs : La Provence, de pierre et d'eau, à 19 h
- 13 Spectacle-bénéfice de la Fondation Sainte-Croix/Heriot
- 14 Spectacle-bénéfice de la Fondation Sainte-Croix/Heriot
- 15 Georges Hamel
- 18 Jinjoo Cho – Jeunesses Musicales du Canada, à 19 h 30
- 19 Dominic et Martin
- 21 Les Cowboys Fringants
- 23 Les Grands Explorateurs : La Russie aujourd'hui, à 19 h
- 25 Tcheka, à 19 h 30 (musique)
- 26 Pascale Picard Band
- 29 Sweet Charity (comédie musicale)
- 30 Jean-Marc Parent

Veillez prendre note que les spectacles sont présentés à 20 h, sauf avis contraire.
Information : www.centre-culturel.qc.ca ou 819 477-5412

EXPOSITIONS

GALERIE D'ART L'UNION-VIE

Jusqu'au 1^{er} novembre
MANON PELLETIER
 peinture, collage,
 figuration expressionniste



Les œuvres de Manon Pelletier racontent des histoires singulières. Tandis que dans ses travaux plus anciens, les raccords entre les images sont conçus dans un esprit d'association libre et les personnages en présence tirent leur sens d'une absurde mais imaginative combinaison de peinture et de collage, la technique de l'assemblage qu'elle utilise dans ses travaux plus récents se lit comme autant d'images différentes et complémentaires. Les pièces y sont indépendantes, mais reliées à la manière d'un casse-tête à une image « centrale », par laquelle le caractère issu de leur découpe tient de multiples allusions. Leur convergence calculée amène une variété de liens possibles. Leur texture intéressante et leur coloration subtile nous convient à une expérience réjouissante du réel.

FOYERS DU CENTRE CULTUREL

Jusqu'au 20 décembre
GUILDE DES ARTISTES DE LA RÉGION DE DRUMMONDVILLE
 techniques diverses, figuration,
 expressionnisme, abstraction

Depuis sa fondation en 1977, la Guilde des artistes de la région de Drummondville a régulièrement tenu des expositions au Centre culturel de Drummondville. D'abord sous forme de biennales, celles-ci ont pris depuis un passé plus récent la forme d'expositions annuelles, regroupant sur une longue période les travaux récents de ses membres. C'est à la plus récente mouture de cette activité que ceux-ci invitent le public à travers différents styles et techniques.



ESPACE-3

Jusqu'au 1^{er} novembre
NATHALIE DUPONT/ PIERRET BELLEMARE
 peinture, figuration
 expressionniste

